

Sécuriser la mise à disposition des salariés intérimaires

Législation TT niveau 2

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à sécuriser la mise à disposition des salariés intérimaires par une bonne application de la réglementation, notamment des règles les plus complexes. Elle insiste sur les points particulièrement sensibles au regard du risque juridique assumé par les agences d'emploi. Elle constitue le prolongement logique de la formation juridique de niveau 1 : « Intégrer les bases juridiques de l'activité en agence d'emploi »

Objectifs pédagogiques :

Respecter les règles d'accès à l'emploi

Expliquer les motifs de recours au travail temporaire

Décompter le temps de travail

Gérer les ruptures

Tout collaborateur en agence d'emploi

Prérequis : niveau stage « Intégrer le cadre juridique de l'activité en agence d'emploi » et expérience d'un an à un poste opérationnel en agence

Groupe de 4 à 8 participants

1. Respecter les règles d'accès à l'emploi

Vérifier la nationalité

Procéder à l'authentification des titres de travail

et aux demandes d'autorisation éventuelles

Contrôler les titres professionnels

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas

2. Expliquer les motifs de recours au travail temporaire

Expliquer le cadre légal du recours au travail temporaire :

notion de « motif légalement autorisé », interdictions de recours, interdiction

de pouvoir durablement un emploi pérenne, encadrement des enchaînements de contrats

Définir chaque motif de recours

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas, mises en situation

3. Décompter le temps de travail

Gérer le temps partiel, le travail dominical, le travail de nuit...

Analyser le dispositif d'aménagement du

temps de travail de l'entreprise utilisatrice

(décompte du temps de travail sur une

période supérieure à la semaine civile)

Renseigner les contrats en conséquence

Ventiler les heures pour la paie et la

facturation

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas

4. Gérer les ruptures

Gérer les ruptures en période d'essai

Sécuriser la rupture par le salarié

Reconnaître les conditions d'une rupture

pour faute grave : analyse de la faute,

recueil de preuves recevables

Gérer les conséquences d'une rupture du

contrat de mise à disposition par

l'utilisateur

Modalités pédagogiques : exposé, échanges avec les participants, résolution de cas pratiques

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure

de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de

satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-002
Version 100622